

1. IDENTIFICATION

Nom du produit: Batterie primaire oxyde d'argent/Pile bouton (toutes tailles)
Tension: 1,55 V (ou multiples en cas de configurations multicellulaires)
Système électrochimique: Zinc | NaOH/KOH électrolyte oxyde d'argent, dioxyde de manganèse
Anode (électrode négative): Zinc
Cathode (électrode positive): oxyde d'argent, dioxyde de manganèse

VARTA Consumer Batteries
GmbH & Co. KGaA

Alfred-Krupp-Str. 9, 73479 Ellwangen/Germany
Phone ++49 (0) 7961 / 83-0
Fax ++49 (0) 0800-827-8274

Numéro de téléphone d'urgence: ++49 (0) 911 / 65372260

.....

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Une pile bouton scellée à l'oxyde de zinc/argent n'est pas dangereuse dans le cadre d'une utilisation normale (telle que définie au chapitre 7).

En cas de mauvais traitement (décharge profonde prolongée, charge, charge inverse, court-circuit externe...) et en cas de défaut, une partie de l'électrolyte peut fuir de la pile. Dans ces cas, se référer au risque d'une solution d'hydroxyde de potassium ou d'hydroxyde de sodium (corrosif, pH > 14). Le chargement peut conduire à une rupture. Les matériaux des électrodes ne sont dangereux que s'ils sont libérés de la pile suite à des dommages ou si elle est exposée au feu.

GHS Classification : N/A

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants

Contenu	N° CAS	Catégories de risques	Déclarations de danger	Matériel
10 - 19%	7440 - 66 - 6	Aquatic Chronic 1	H410	Zinc
5 - 35%	20667 - 12 - 3	Ox. Sol. 1	H271	Oxyde d'argent
		Eye Dam. 1	H318	
		Aquatic Acute 1	H400	
		Aquatic Chronic 1	H410	
24 - 40%	1313 - 13 - 9	Acute Tox. 4	H302	Dioxyde de manganèse
			H332	
4 - 7%	1310 - 58 - 3	Acute Tox. 4	H302	Hydroxyde de potassium
			Skin Corr. 1A	
0 - 0,4%	1310 - 73 - 2	Acute Tox. 4	H302	
			Skin Corr. 1A	

Métaux lourds

Contenu	N° CAS	Matériel
< 5 mg/kg	7440 - 43 - 9	Cadmium
< 40 mg/kg	7439 - 92 - 1	Plomb
< 1 mg/kg	7439 - 97 - 6	Mercure
		(aucun n'a été introduit de manière intentionnelle voir chapitre 12)
		Chrome hexavalent (CR6+)
< 5 mg/kg		

Autres
Composants

Contenu	N° CAS	Matériel
27 - 70%		Acier nickelé
2 - 5%		Cuivre
2 - 7%		Polymères

4. PREMIERS SECOURS

Contact avec le contenu interne
de la batterie :

- ▶ **Peau:** Rincez les zones touchées avec beaucoup d'eau. Enlevez immédiatement le tissu contaminé. Demandez une assistance médicale.
 - ▶ **Yeux:** Rincez doucement l'œil avec beaucoup d'eau (au moins 15 minutes). Demandez une assistance médicale
 - ▶ **Inhalation:** De l'air frais. Demander une assistance médicale.
 - ▶ **Ingestion:** Buvez beaucoup d'eau. Evitez de vomir. Demandez une assistance médicale. Pas d'essais de neutralisation.
-

Fiches de données de sécurité

Piles

Edition: 2019-04-08

Version: 10 / Silver oxide

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés: Utiliser de la poudre, de l'eau ou du CO₂, selon le cas.

Moyens d'extinction peu adaptés (aucun)

Équipement spécial de protection pour la lutte contre l'incendie Tissus de contamination, y compris les appareils respiratoires.

Risque particulier: (aucun)

.....

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles: Porter un équipement de protection individuelle adapté à la situation (gants de protection, tissu)

Précautions pour la protection de l'environnement: En cas de rupture de la pile, éviter le contact avec la peau et récupérer toutes les matières libérées dans un récipient à revêtement plastique

Éliminez-les conformément à la législation et aux règles locales.

Évitez que les substances lessivées ne s'infiltrant dans le sol, les canalisations ou les eaux.

Méthode et matériel de confinement et De nettoyage. Si le boîtier de la batterie est démonté, de petites quantités d'électrolyte peuvent fuir. Emballez la batterie avec les ingrédients décrits ci-dessus. Puis nettoyez à l'eau (de l'acide acétique dilué peut être utile).

.....

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Suivez toujours les avertissements sur les piles et les manuels des appareils. Utiliser uniquement le type de batterie recommandée.

Gardez les piles hors de portée des enfants

Pour les appareils destinés aux enfants, le boîtier de la batterie être protégé contre l'accès non autorisé.

Les batteries déballées ne doivent pas être stockées en vrac.

En cas de changement de pile, remplacez toujours toutes les piles de même type et de marque identique.

Ne pas avaler les piles.

Ne jetez pas les piles dans l'eau.

Ne jetez pas les piles au feu.

Ne court-circuitez pas les piles.

Ne rechargez pas les piles.

N'ouvrez pas et ne démontez pas les piles

Fiches de données de sécurité

Piles

Edition: 2019-04-08

Version: 10 / Silver oxide

Stockage:	Conserver de préférence à température ambiante (environ 20°C). Evitez les grands changements de température. Evitez la lumière directe du soleil. A une température plus élevée, les performances électriques peuvent être réduites. Le stockage de piles non emballées peut provoquer des court-circuit et de la chaleur.
Stockage de grandes quantités:	Si possible, conservez les piles dans leur emballage d'origine (court-circuit protection). Une alarme incendie est recommandée. Pour l'extinction automatique des incendies, voir le chapitre 5 "incendie – Mesures de lutte"
Catégorie de stockage selon TRGS 510	Il est recommandé de tenir compte de la "Règle technique pour la TRGS 510 : Substances dangereuses TRGS 510 – Stockage des substances dangereuses dans des conteneurs non stationnaires" et pour manipuler des piles boutons primaires à l'oxyde de zinc/argent selon la catégorie de stockage 11 ("solides combustibles")

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLES:

Dans des conditions normales (décharge, éviter une décharge profonde prolongée), la libération des ingrédients n'a pas lieu.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUE

Non applicable en cas de fermeture.

10. STABILITE ET REACTIVITE

Des réactions dangereuses : En cas de chauffage au-dessus de 70 °C, il y a risque de rupture.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Dans des conditions normales (pendant la décharge), il n'y a pas de libération d'ingrédients. Si un rejet accidentel se produit, voir les informations dans les sections 2, 3 et 4.

L'ingestion d'une pile peut être dangereuse. Appelez le centre antipoison local pour obtenir des conseils et un suivi.

Fiches de données de sécurité

Edition: 2019-04-08

Version: 10 / Silver oxide

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

VARTA primary zinc/silver oxide button cells do not contain heavy metals as defined by the European directives 2006/66/EC Article 21; they comply with the chemical composition requirements of this directive.

Le mercure n'a pas été "introduit intentionnellement (par opposition au mercure qui peut être présent accidentellement dans d'autres matériaux)" au sens de la loi américaine "Mercury-Containing and Rechargeable Battery Management Act" (13 mai 1996).

Le règlement sur la limitation de la teneur en mercure des piles promulgué le 1997-12-31 par les autorités chinoises, y compris l'Administration nationale de l'industrie légère et l'Administration nationale de la protection de l'environnement, définit le "faible teneur en mercure" comme "une teneur en mercure inférieure à 0,025 % en poids dans une pile", et "sans mercure" comme "une teneur en mercure inférieure à 0,0001 % en poids dans une pile".

Et donc : Les piles boutons primaires VARTA à base d'oxyde de zinc/argent appartiennent à la catégorie des piles sans mercure (teneur en mercure inférieure à 0,0001 %).

13. CONSIDERATION RELATIVES A L'ELIMINATION

États-Unis : les piles bouton à oxyde de zinc/argent primaire sont classées par le gouvernement fédéral comme des déchets non dangereux et peuvent être éliminées sans danger dans le flux normal des déchets municipaux.

Dans l'Union européenne, la fabrication, la manipulation et l'élimination des piles sont réglementées sur la base de la directive 2006/66/CE du Parlement européen et du Conseil du 6 septembre 2006 relative aux piles et accumulateurs ainsi qu'aux déchets de piles et d'accumulateurs et abrogeant la directive 91/157/CEE. Les clients peuvent trouver des informations détaillées sur l'élimination des piles dans leur pays en consultant le site web de l'Association européenne des piles portables (http://www.epbaeurope.net/legislation_national.html).

Les importateurs et les utilisateurs en dehors de l'UE doivent tenir compte de la législation et des règles locales.

Afin d'éviter les court-circuit et le chauffage, les piles bouton/batteries usagées à base d'oxyde de zinc/argent ne doivent jamais être stockées ou transportées en vrac. Les mesures appropriées contre les court-circuit sont les suivantes

- Stockage des piles dans leur emballage d'origine
- Couverture des terminaux

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORTS

Les piles à l'oxyde d'argent que nous fournissons à nos clients ne sont pas soumises à la réglementation sur le transport des marchandises dangereuses en raison des réglementations suivantes :

Fiches de données de sécurité

Edition: 2019-04-08

Version: 10 / Silver oxide

Transport aérien : Règlements de l'IATA sur les marchandises dangereuses 60e édition, disposition spéciale A123 Les documents d'expédition contiennent la mention "Non restreint, conformément à la disposition spéciale A123" dans le Lettre de transport aérien (8.2.6 IATA-DGR)

Le transport maritime : Code IMDG 39. Amendement

Le transport routier et ferroviaire : ADR/RID 2019 (non limité à l'ADR/RID)

Toutes ces piles sont soigneusement emballées et offrent une protection appropriée pour prévenir les courts-circuits

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

Considérations relatives au marquage: Conformément à la directive 2006/66/CE du Parlement européen et du Conseil du 6 septembre 2006 relatif aux piles et accumulateurs ainsi qu'aux déchets de piles et d'accumulateurs et abrogeant la directive 91/157/CEE, toutes les piles doivent être marquées de la poubelle barrée. En raison de la taille de la pile, ce marquage doit être apposé sur l'emballage.

Normes de sécurité internationales: IEC 60086-5

Classe de risque pour l'eau: L'eau Les règlements de la loi fédérale allemande sur la gestion de (WHG) ne sont pas applicables car les piles boutons primaires à l'oxyde de zinc/argent sont des articles et non des substances, il n'y a donc pas de risque de pollution de l'eau, sauf si les piles sont violées ou démontées.

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions de danger visées à l'article 3 :

H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion ; comburant fort H302 Nocif en cas d'ingestion
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires H318 Provoque de graves lésions oculaires
H332 Nocif en cas d'inhalation
H400 Très toxique pour la vie aquatique
H410 Très toxique pour la vie aquatique, avec des effets à long terme